



Nouveauté pour 2023 :
Nous acceptons uniquement
les dossiers en format PDF
envoyé électroniquement.

Vous pouvez envoyer votre dossier
électronique en format PDF à :
artistesdecoeur@gmail.com

Si votre dossier est trop lourd,
vous pouvez utiliser gratuitement le site
www.wetransfer.com

Virement INTERAC de 15\$ -
non remboursable doit être reçu avant
le 31 mars 2023 pour étude de dossier
et un autre virement INTERAC de 85\$
lorsque votre candidature est confirmée.

APPEL DE DOSSIERS 2023

EXPO-VENTE DE LA COULEUR CONTRE LA DOULEUR

Du 23 au 26 novembre 2023, en présentiel
Du 27 novembre au 6 décembre 2023, vente en ligne

Section Artistes en peinture, photographie ou art numérique

Pour une 14^e année, Artistes de Cœur s'associe à la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes pour la tenue de l'événement De la couleur contre la douleur 2023.

C'est dans le cadre des 12 jours d'actions contre la violence faite aux femmes que cette expo-vente présentera près d'une quarantaine d'artistes en arts visuels de divers styles du jeudi 23 au dimanche 26 novembre 2023 au Centre multifonctionnelle de Saint-Lambert (81, Avenue Hopper).

Pour les artistes en peinture, photographie ou art numérique

Deux formats de tableaux seront exigés :

- Un tableau de format 20 x 20 po de type galerie à 425 \$
(Un minimum de 1, un maximum de 2).
- ET tous les autres tableaux auront un format de 10 x 10 pouces de type galerie à 125 \$.
(Un minimum de 12 petits tableaux, un maximum de 18)
- À NOTER : IMPORTANT
Tous les frais (site web transactionnel, frais de crédit et autres) sont inclus dans le prix des œuvres en 2023. Valeur de 5\$.

Chaque artiste exposant est tenu de vendre un livret de 10 billets à 5 \$ pour le tirage d'un tableau offert par un.e artiste reconnu.e.

Cette activité vise à faire connaître les artistes d'ici, à rendre l'art accessible tout en participant à soutenir les femmes et les enfants victimes de violence.

La publicité de cet événement sera assurée par la diffusion d'articles dans différents médias régionaux et métropolitains (journaux, radio, télé), par les médias sociaux des Artistes de cœur et aussi par ceux des artistes exposants (Facebook, Instagram) et par notre site Web. Aussi des cartons d'invitation web seront distribués le plus largement possible avec l'aide, entre autres, des réseaux des artistes exposants.

Nous vous proposons un exemple de présentation de dossier et nous vous invitons à l'utiliser pour déposer votre dossier d'artiste en prévision de cet événement en consultant le document [CV-Delacouleurcontreladouleur.pdf](#)

Votre comité organisateur



DOSSIER PEINTURE, PHOTOGRAPHIE OU ART NUMÉRIQUE :
date limite de remise des dossiers 31 mars 2023

Dossier électronique en format PDF devra comprendre :

1. Le **formulaire d'inscription dûment complété**
2. Votre **CV artistique** sur un maximum de deux pages et votre démarche de création sur une page;
3. **4 photos de bonne qualité** et représentatives d'œuvres récentes dans le style que vous proposerez d'exposer, chaque photo est sur un format 81/2 x 11 po;
4. **Un virement INTERAC à l'adresse : artistesdecoeur@gmail.com.**
15 \$ (frais d'étude de dossier - non remboursable), Indiquez dans le message : Votre nom et prénom
Question : De la couleur contre la
Réponse : **douleur**
5. Un autre virement Interac de 85\$ vous sera demandé pour payer les frais d'inscription suite à votre sélection.

*P.S. : Ne pas insérer d'autres types de documents de type promotionnel comme cartes de souhaits, dépliants, etc.
Nous n'en tenons pas compte.*

COMITÉ DE SÉLECTION

Afin de monter une exposition intéressante, il est demandé à chacun de fournir un dossier d'inscription qui sera examiné par un comité de sélection composé de professionnels dans le domaine des arts visuels.

La sélection des participants à l'expo-vente *De la couleur contre la douleur* se fera en considérant les critères suivants :

- Une pratique artistique régulière;
- La cohérence de l'ensemble des œuvres présentées
(À noter : éviter de présenter différents thèmes par exemple des paysages, des fleurs et de l'abstrait);
- La création d'œuvres originales et personnelles;
- La qualité de la présentation du dossier;
- La diversité des styles et des sujets de l'ensemble des dossiers reçus.



ENGAGEMENT DE L'ARTISTE SÉLECTIONNÉ.E

Production : peinture, photographie ou art numérique

- Produire **minimum un tableau (maximum deux)** de 20 x 20 po. de type galerie (cotés de 1,5 po d'épaisseur).
ET
Produire **un minimum de 12 tableaux, maximum 18 tableaux** de 10 x 10 po. de type galerie (cotés de 1,5 po d'épaisseur).
- À noter : aucun tableau supplémentaire ne sera accepté. Uniquement ceux enregistrés au délai requis seront autorisés à la vente.
- Tableaux non encadrés, peints sur les côtés, identifiés à l'endos.
- Œuvres sur papier : doivent être marouflées sur des toiles de type galerie.
- Prix des tableaux :
10 x 10 po: 120\$ + 5\$ (frais) = 125\$
20 x 20 po : 420\$ + 5\$ (frais) = 425\$
- Vente : 20 % du prix de vente (120\$ ou 420\$) sera versé à la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes pour chaque tableau vendu.

Frais de participation :

- **85 \$ frais d'inscription**, servant pour diverses dépenses reliées à cette exposition, dont un répertoire d'artistes participants et le site d'achat en ligne, remboursable si votre candidature n'est pas retenue).
En cas d'annulation de la part de l'artiste après le 1^{er} juin, peu importe le motif, les frais de participation sont non remboursables.
- **15 \$ pour les frais d'étude de dossier** (NON remboursable).
- **50 \$ pour la vente** d'un carnet de 10 billets de tirage. Chaque artiste s'engage à remettre ce montant peu importe le nombre de billets vendus.

Autres engagements :

- Fournir le matériel électronique requis selon les délais demandés.
- Livrer ses œuvres le matin du montage, le mercredi 22 novembre 2022, entre 13h et 16h, sur les lieux de l'exposition, de préférence dans une boîte de format 11 x 17po.
- Être présent.e lors du vernissage (le jeudi 23 novembre 2022, de 18h à 21h) et lors du finissage (le dimanche 26 novembre 2022, de 14h30 à 16h).
- Effectuer, en plus du vernissage et du finissage, un bloc de 2 heures de garde durant les heures d'ouverture de l'exposition.
- L'artiste accepte que ses œuvres puissent être utilisées pour tout document publicitaire ou promotionnel de l'événement incluant le site Web de l'organisation et de la FMHF.
- L'artiste s'engage du 27 novembre au 6 décembre 2022 inclusivement à vendre ses œuvres uniquement par l'entremise du site d'achat en ligne et à en faire la livraison selon les modalités fournies par Artistes de cœur.

ACCEPTATION

- Chaque candidat.e, qu'il soit retenu.e ou non, en sera avisé.e par courriel vers le **15 avril 2023**.
- Pour de plus amples renseignements, visitez le site www.fede.qc.ca sous la rubrique Actualités, la page Facebook d'Artistes de cœur, le site Web www.artistesdecoeur.com, ou communiquez avec nous à artistesdecoeur@gmail.com.

À NOTER : VOTRE DOSSIER SERA IGNORÉ SI

- nous n'avons pas reçu votre virement Interac de 15\$ avant le 31 mars 2023.
- votre dossier électronique nous parvient après le 31 mars 2023.

Au moment du montage de l'exposition, le comité de sélection se réserve le droit de retirer les œuvres qui ne répondent pas aux critères de sélection.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2022

ÉTAPE 1 : **Imprimer ce formulaire, le remplir et le signer.**

Nous le faire parvenir **au plus tard le 31 mars 2023.**

Par voie électronique : le remplir et l'envoyer avec votre dossier PDF à l'adresse suivante : artistesdecoeur@gmail.com.

Si votre dossier est trop lourd, vous pouvez utiliser gratuitement le site www.wetransfer.com

ÉTAPE 2 : **Par voie électronique :** Faire un virement INTERAC de 15\$ (frais d'étude de dossier) à l'adresse suivante :

artistesdecoeur@gmail.com.

Question : De la couleur contre la Réponse : **douleur**

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone résidence : _____ Travail : _____ poste _____ Cell. : _____

Courriel : _____

Site Web : www. _____ Ou www.facebook.com/ _____

ENGAGEMENT DE L'ARTISTE PEINTRE (vous devez cocher chaque énoncé)

- Je m'engage à faire parvenir mon dossier d'artiste **au plus tard le 31 mars 2023** (étape 1).
- Si je suis sélectionné.e**, je m'engage à exposer **minimum un** tableau (**maximum de 2**) de format 20 x 20 po selon les critères de production exigés, et à le vendre au coût de 425 \$ (420\$ + 5\$ pour les frais).
- Si je suis sélectionné.e**, je m'engage à exposer au **minimum 12** tableaux et au **maximum 18** tableaux de 10 x 10 po, selon les critères de production exigés, et à les vendre au coût de 125 \$ chacun (120\$ + 5\$ pour les frais).
- Si je suis sélectionné.e**, je m'engage à vendre un carnet de 10 billets de tirage à 5 \$ et à remettre 50 \$ lors de la livraison de mes tableaux le 22 novembre 2023 peu importe le nombre de billets vendus.
- Si je suis sélectionné.e**, je m'engage à fournir le matériel électronique requis (démarche artistique et texte FB : **1^{er} septembre 2023**) et photos de qualité professionnelle de toutes mes œuvres et une photo de moi : **1^{er} octobre 2023**).
- Si je suis sélectionné.e**, j'accepte de faire le don de 20 % du produit de chaque tableau vendu lors de l'exposition à la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes du Québec. Un reçu pour fin d'impôts sera émis par la FMHF.
- Si je suis sélectionné.e**, j'accepte que les photos de moi et de mes œuvres soient utilisées dans le matériel publicitaire préparé pour l'événement de cette année et celui de l'an prochain (2023 et 2024).
- Si je suis sélectionné.e**, je m'engage à être présent.e au vernissage et au finissage. Aussi, je me rendrai disponible pour un bloc de 2 heures afin d'accueillir les visiteurs durant l'exposition et de servir les clients éventuels.
- Si je suis sélectionné.e** je m'engage à récupérer mes tableaux au moment du décrochage.
Artistes de cœur n'est pas responsable des œuvres non récupérés.
- Si je suis sélectionné.e** je m'engage, du 27 novembre au 6 décembre inclusivement, à vendre mes œuvres invendues uniquement par l'entremise du site d'achat en ligne et à en faire la livraison selon les modalités fournies par Artistes de cœur.
- Si je dois me désister après le 1^{er} juin**, je suis conscient.e que je ne serai pas remboursé.e peu importe le motif.

Date : _____ Signature : _____